

# Section Foot Animation

## Règlement des Compétitions U13

### Saison 2017-2018

#### **Article 1 : Présentation**

Les compétitions U13 du District Marne sont régies par les règlements généraux de la FFF ainsi que par les règlements particuliers de la Ligue du Grand Est.

#### **Article 2 : Organisation**

Ce championnat se déroule en trois phases :

- ✓ La phase de Brassage définit les niveaux dans lesquels jouent les équipes engagées. Elle se déroule sur une journée au mois de septembre = Journée de la Rentrée du Foot.
- ✓ La première phase est un championnat par poules de 7/8 équipes selon 3 niveaux de jeu (Excellence, Honneur, Promotion) qui se déroule de mi-septembre à novembre. Toutes les équipes se rencontrent par match aller simple. Un classement est établi, aboutissant à des montées/descentes (article 3).
- ✓ La deuxième phase est un championnat qui se déroule de février à juin, par poules de 9/10 équipes, selon 4 niveaux de jeu (Régional, Excellence, Honneur, Promotion).

#### **Article 3 : Montées / Descentes et Organisation/Répartition des équipes**

##### **3.1. Phase de Brassage**

- ✓ Brassage Excellence/Honneur « Equipes 1 » :

Toutes les équipes 1 inscrites au Brassage sont réparties sur « x » sites de « x » équipes. Au cours d'une journée formule Echiquier, il y a pour le compte de la 1<sup>ère</sup> phase 8 accessions en Excellence et 16 équipes en Honneur ; les autres équipes évoluent en Promotion.

- ✓ Brassage Honneur « Equipes réserves » :

Toutes les équipes réserves inscrites au Brassage sont réparties sur « x » sites de « x » équipes. Au cours d'une journée formule Echiquier, il y a pour le compte de la 1<sup>ère</sup> phase, 8 équipes en Honneur ; les autres équipes évoluent en Promotion.

- ✓ Les équipes ayant engagées leurs équipes directement en Promotion ne participent pas au Brassage et sont donc inscrites d'office en Promotion en 1<sup>ère</sup> phase.

##### **3.2. Organisation de la 1ère Phase**

- ✓ Excellence : 1 poule de 8 équipes.

*Montées : les 5 premiers évoluent en Ligue en 2<sup>ème</sup> phase.*

*Toutes les autres équipes restent en Excellence (pas de descente).*

- ✓ Honneur : 3 poules de 8 équipes.

*Montées : les 2 premiers et le meilleur 3<sup>ème</sup> accèdent en Excellence (soit 7 équipes).*

*Descentes : Le dernier de chaque poule et les 2 moins bons 7<sup>èmes</sup> basculent en Promotion (soit 5 équipes).*

- ✓ Promotion : 7/9 poules de 7/8 équipes.

*Montées : les 2 premiers de chaque poule (soit 18 équipes)*

*Toutes les autres équipes évoluent en Promotion.*

### **3.3. Organisation de la 2ème Phase**

- ✓ Ligue : 1 poule de 10 équipes (5 équipes marnaises et 5 équipes ardennaises).
- ✓ Excellence : 1 poule de 10 équipes.
- ✓ Honneur : 3 poules de 10 équipes.
- ✓ Promotion : 6/7 poules de 9/10 équipes.

Aucune montée et descente à la fin de la saison.

### **3.4 Dispositions particulières**

- ✓ Les cas non prévus au présent règlement sont jugés par la Commission Foot Animation.

#### **Article 4 : Qualification / Participation**

Une équipe est composée de 12 joueur(e)s au maximum (8 titulaires + 4 remplaçants).

Toutefois, dans les championnats Promotion, en cas d'effectif insuffisant, les clubs ont **la possibilité** de jouer à 7 minimum ou de compléter leur équipe avec des joueurs de l'équipe adverse **avec accord préalable, indiqué sur la feuille de match avant le début de la rencontre, et signé par les dirigeants des 2 équipes.**

Une équipe peut compter 3 U11 au maximum (aucun U10), et peut inclure des U14 Féminines (illimité).

#### **Article 5 : Horaires / Début des rencontres**

Les rencontres se jouent à **16h15 (Eté) et 15h45 (Hiver)** sur le terrain du premier nommé pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phases. Possibilité d'avancer l'horaire à **14h00** (sans accord du club adverse) pour les clubs faisant la demande par écrit au service « compétitions », 10 jours avant le début du championnat.

Les rencontres se déroulent en 2 mi-temps de 30 minutes chacune. Avec à 15 min. de chaque période une pause coaching (Durée 2 min.)

#### **Article 6 : Mutations**

L'assemblée Fédérale du 22 juin 2013 a voté la modification des articles 99 et 117 imposant **le cachet mutation sur les licences à partir des U12 inclus**. Par conséquent, l'article 160 des RG concernant le nombre de mutés est applicable :

*« Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale ».*

En dérogation à l'article 92 es RG de la FFF, en catégorie de jeunes, la période normale de mutation s'étant du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre (au lieu du 15 juillet dans les RG). Un joueur changeant de club est considéré comme muté hors période dès lors que le changement de club intervient après le 15 septembre.

#### **Article 7 : Festival Foot U13**

**Programme du Festival Foot U13 :**

- 1<sup>er</sup> tour durant les vacances de la Toussaint – concerne les équipes Honneur et Promotion (en fonction du nombre d'équipes, formule à 2, 3 ou 4 équipes), pour arriver à 24 équipes qualifiées.
- ½ Finales avec 32 équipes (entrée des 8 équipes Excellence de la 1<sup>ère</sup> Phase).
- Finale Départementale à 16 équipes.

## Article 8 : Ententes / Groupements

Le Comité directeur de la Ligue du Grand Est a décidé pour la saison 2017/2018 concernant les compétitions de jeunes de maintenir les règlements de la saison 2016/2017.

Se reporter au « Statut Régional des Jeunes – Obligations – Groupement de clubs de jeunes – TITRE 2 des règlements particuliers de la Ligue Champagne-Ardenne »

## Article 9 : Encadrement / Accompagnement des équipes

Se reporter au « Statut Régional des Jeunes – Obligations – Encadrement/Accompagnement des équipes ».

Par décision du Comité Directeur, une amende de 10 € est infligée pour toute équipe non accompagnée par un éducateur ou un dirigeant adulte licencié.

## Article 10 : Forfait général

Le forfait général est déclaré après 3 forfaits consécutifs ou 4 forfaits non consécutifs.

## Article 11 : Lois du jeu / Arbitrage à la touche

**Nouvelle disposition** : depuis la saison 2015/2016, l'arbitrage à la touche par les joueurs U13 est obligatoire ! Trois Informations importantes à retenir :

1. A chaque match 4 joueurs différents occupent la « fonction » durant 15 minutes.
2. Ceux-ci jugent leur moitié de terrain (c'est-à-dire l'attaque adverse).
3. Recommandation : chaque joueur doit jouer au moins 45 minutes.

**Voir réglementation complète avec les annexes « Pratiques U13 » et « Lois du Jeu U13 »**

## Article 12 : Réserves / Réclamations / Procédure d'appel

Les clubs ont la possibilité de poser des réserves d'avant match, celles-ci doivent être inscrites sur la feuille de match et confirmées selon les conditions prévues à l'Article 186 des R.G. de la F.F.F.

Les clubs peuvent également déposer des réclamations d'après match en vertu de l'article 187 des RG de la FFF.

Ces réserves ou réclamations doivent être confirmées dans les 48h après la rencontre, par télécopie, courrier électronique avec en-tête du club obligatoire ou par pli recommandé et adressées au secrétariat du District.

Les réserves ou réclamations sont étudiées par la section « Gestion des Compétitions Foot Animation ».

### **Appel :**

**La commission d'appel du District configuration sportive statue en dernier ressort.**

**PROCEDURE D'APPEL :** Les Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel configuration Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans un délai de sept jours francs à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)

ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU, MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS